



Accident de voiture et alcoolémie...que risque t-il??

Par **Maudou44**, le **03/05/2009** à **10:43**

Bonjour,rnrnrnMon fiancé a eu un accident de la route vendredi dernier...il est hospitalisé pour au moins 6 semaines.rnrnIl a été contrôlé positif au test d'alcoolémie (1 g), ce test a eu lieu environ 4 h après l'accident et après avoir perdu du sang et pris des calmants...ce test est-il donc fiable, est-il contestable?rnrnDe plus, cet accident est un accident du travail car il en revenait en direction de la maison. A quoi a t'il droit? Quelles sont les démarches?rnrnEnfin, il a déjà eu un retrait de permis de 8 mois pour alcoolémie il a environ 2 ans et demi, que risque t-il d'un point de vue pénal et / ou administratif si le test d'alcoolémie est considéré comme fiable? est-ce que cela change quelque chose au niveau de l'assurance?rnrnJ'ai vraiment besoin d'y voir plus clair dans tout ce cirque...Merci d'avance pour vos réponses...

Par **jeetendra**, le **03/05/2009** à **11:11**

bonjour, il a fait la totale votre ami, lisez les post-it de notre confrère TISUISSE sur ce site, courage à vous, bon dimanche

Par **Tisuisse**, le **05/05/2009** à **11:01**

Bonjour,rnrnrnEn état de récidive légale de conduite sous alcoolémie, ce sera l'annulation pure et simple de son permis pour une durée qui sera fixée par le juge.rnrnPour les dommages à sa voiture, combien même serait-il assuré en tous risque, il est en déchéance de garantie et

l'assurance ne versera rien. Pour ses blessures, perte de salaire, etc. la Sécu risque fort de lui demander des comptes. A mon humble avis, il se pourrait que l'accident ne soit pas classé "accident de trajet" car, pour être en alcoolémie, soit il s'est arrêté quelque part pour boire seul ou avec des copains ou des collègues, donc accident de trajet : exclu, soit il a bu sur son lieu de travail et son employeur a du souci à se faire. L'accident a-t-il fait d'autres victimes ? passagers ou voiture en face ?